

Info Point Europe Franche-Comté - Facturation des interventions en matière de formation auprès d'organismes demandeurs - Collaboration avec l'Union Féminine Civique et Sociale (UFCS) - Convention

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de sa mission d'information, l'Info Point Europe Franche-Comté réalise, à la demande, des formations auprès d'organismes intéressés par l'Euro, tels que des établissements scolaires, des associations, des collectivités locales, la Caisse d'Allocations Familiales de Montbéliard, le CCAS de Valentigney et celui du Territoire de Belfort, etc.

Comme il n'est pas possible de répondre à toutes les demandes en raison de leur nombre (par exemple 70 interventions sollicitées par l'AFPA de Franche-Comté), il a été décidé de proposer des formations de formateurs, ce qui permettra ainsi de démultiplier l'action de l'Info Point Europe Franche-Comté dans ce domaine.

Les formations dispensées par l'Info Point Europe ayant pour support méthodologique et matériel, le module d'animation («Si l'Euro m'était compté») mis en place et expérimenté depuis 1997 par l'Union Féminine Civique et Sociale (UFCS) auprès de personnes susceptibles d'avoir des difficultés d'adaptation à la nouvelle monnaie, il convient de rémunérer l'apport en moyens logistique, matériel et humain ainsi fourni par cette association.

L'UFCS a été mandatée par le Ministère de l'Economie et des Finances, par l'Union Européenne et par la Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes, pour assurer l'animation Euro.

Les objectifs de cette animation réalisée sur un mode ludique (simulation qui consiste en l'achat de produits divers en Euro dans une galerie marchande fictive), sont de dédramatiser le passage à l'Euro et de créer l'habitude de penser dans cette monnaie pour les futurs utilisateurs.

L'UFCS remettra un kit d'animation en fin de stage à chaque organisme.

Sur proposition de la Commission Relations Internationales élargie, réunie le 12 octobre 2000, il est demandé au Conseil Municipal :

- de facturer aux organismes demandeurs, la formation Euro, au prix de 5 000 F soit 762,25 € les deux journées (2 500 F soit 381,12 €, si la formation dure une seule journée) étant précisé que les frais de restauration et d'hébergement éventuels seront à leur charge,

- d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec chaque organisme demandeur de formation Euro afin de facturer les services rendus par l'Info Point Europe,

- d'autoriser M. le Maire à signer une convention avec l'UFCS permettant ainsi de rétribuer l'apport de cette association, dans les domaines méthodologiques, matériels et humains, aux formations dispensées par l'Info Point Europe,

- de verser la somme de 2 000 F soit 304,90 € à l'UFCS pour sa participation active aux interventions Euro d'une durée de deux jours (1 000 F soit 152,45 € si la formation est réduite à un jour).

- d'encaisser les participations des organismes demandeurs sur l'imputation 92.03.70688.00400 et de réaffecter en dépenses les sommes correspondant à la prestation de l'UFCS sur l'imputation 92.023.6042.00400.

«M. BARETJE : Monsieur le Maire, quelques mots mais quelques chiffres aussi après à peine six mois de fonctionnement, dont deux mois d'été dans les six mois et quinze jours de vacances au mois d'août. Nous avons eu pratiquement 1 100 visiteurs à l'Info Point Europe, 12 visites de groupes, près de 500 appels téléphoniques, près de 100 courriers mails et 60 demandes d'interventions. Des demandes d'intervention, nous en avons réalisé 35, et le rythme actuel est de 2 voire 3 par semaine. Ces demandes d'intervention concernent principalement la construction européenne et l'euro. Près de 30 000 brochures ont été distribuées, deux expositions ont été réalisées au moment de l'ouverture sur l'élargissement et également sur les transports publics en Europe. Deux expositions sont programmées dont, en décembre «Comment fête-t-on Noël dans les 15 pays de l'Union Européenne ?». Et puis une visite du Parlement Européen de Strasbourg a été opérée et une formation de formateurs dans le domaine de l'euro est en place afin de démultiplier les actions. Parmi les projets, je ne vais pas les rappeler puisqu'ils sont dans le rapport, je vais simplement vous dire que cette formation de formateurs nous est demandée par les CCAS, la CAF de Montbéliard, CCAS de Belfort, etc. Deux projets très brièvement pour l'an 2001, la visite bien sûr des institutions de Bruxelles et également une animation autour de l'année européenne des langues. Il nous paraissait important que Besançon avec son CLA et maintenant l'Info Point Europe puisse s'intéresser à cette année européenne des langues. Je terminerai en disant que nous aussi en face d'une appellation Info Point Europe même pas Besançon mais Franche-Comté, nous souhaiterions que dans les années à venir et le plus rapidement possible, la Région de Franche-Comté et le Département du Doubs s'intéressent activement, moralement mais également financièrement à cet Info Point Europe Franche-Comté.

M. LE MAIRE : Cela va venir !

Mme MONTEL : A la vitesse à laquelle dégringole le cours de l'euro, j'ai quelques doutes sur la pérennité de votre Info Point Europe. Je trouve que c'est un gadget supplémentaire, donc nous voterons contre.

M. LE MAIRE : Je crois que les premiers résultats sont bons. Cela correspond à une demande, les chiffres parlent d'eux-mêmes».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal adopte ce rapport à la majorité, deux Conseillers votant contre.

Récépissé préfectoral du 13 novembre 2000.